

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES SCIENCES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 5 février 1970

Le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences auquel on avait envoyé le bill S-14, loi concernant la vente et l'importation de certains dispositifs émanant des radiations, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur Harry Hays (président suppléant) pour examiner le bill.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, comparaissent aujourd'hui devant nous M. P.M. Bird, directeur des Services d'hygiène du milieu, et M. A. H. Booth, chef de la Division de la radio-protection, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il faudrait que quelqu'un propose une motion en vue de faire imprimer nos délibérations. D'ordinaire on en fait imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 en français.

Le sénateur Blois: Monsieur le président, pensez-vous qu'il faille en faire imprimer autant pour une séance comme celle-ci? Je me demande si 1,100 personnes voudront en recevoir des exemplaires?

Le président suppléant: Combien en voulez-vous?

Le sénateur Blois: J'en parle pour qu'on en discute. Je ne m'y oppose pas mais à mon sens c'est un nombre excessif pour un bill de ce genre.

La sénatrice Fergusson: Les techniciens y attachent peut-être plus d'importance que ne le font les sénateurs.

Le sénateur Blois: Est-ce la quantité que l'on distribue d'ordinaire?

Le greffier du comité: Ce sont d'ordinaire les deux quantités que l'on réclame à chaque comité.

Le sénateur Blois: Pourquoi en faire imprimer 500 ou 600 exemplaires si c'est seulement pour les brûler? Sauf erreur, un grand nombre s'empilent et sont détruits.

Le greffier du comité: Nous devons en envoyer un à chaque député et à chaque sénateur ainsi qu'aux hauts fonctionnaires de chaque ministère sans compter aussi les personnes auxquelles l'Imprimeur de la reine les adresse automatiquement.

La sénatrice Quart: Je suis probablement très coupable mais il faudrait assurément que je transporte mes pénates au Sénat si je gardais tout ce que je reçois à mon bureau. Il faudrait avoir un point central où serait adressée toute cette documentation, et qui pourrait servir de réceptacle pour certains documents que nous recevons constamment.

Le sénateur Thompson: Je partage cet avis. Je suis peut-être aussi fautif mais je suis inondé de toutes sortes de documents que je ne lis pas. J'aimerais bien savoir qui figure sur la liste de l'Imprimeur de la reine indépendamment des députés, des sénateurs et des hauts fonctionnaires.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, n'est-ce pas à votre avis une question que devrait examiner le Comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité?

Le sénateur Thompson: Oui, pour qu'on l'examine d'une façon générale. Pourquoi ne pourrait-on confier cette question au comité, monsieur le président?

Le président suppléant: Oui, je veillerai à ce que ce soit fait. Dans l'intervalle nous allons faire imprimer le nombre habituel.

Sur présentation d'une motion, il est *décidé* de faire rédiger un compte rendu sténographié des délibérations et de recommander l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 en français.

Le président suppléant: D'ordinaire, M. Bird, le témoin fait quelques observations. Vous pourriez maintenant faire la même chose. Après quoi les membres du comité auront sans doute des questions à vous poser avant que nous examinions le bill article par article.